



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



**JUSQU'À
25 000 €
DE SUBVENTION**

Besoin d'un coup de pouce pour investir dans la prévention des risques professionnels ?

Les accidents du travail et maladies professionnelles affectent la santé de vos salariés,
entraînent des absences et une désorganisation de votre activité.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des Subventions Prévention TPE aux entreprises
du secteur de l'aide et soins à la personne de moins de 50 salariés pour faciliter l'investissement dans des
solutions adaptées aux risques majeurs du secteur (manutentions manuelles, chutes, outillage à la main).

Pour demander votre subvention, rendez-vous sur cramif.fr/aides-financieres-tpe-pme